Informations de base	
1995/2271(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 1994: Budget général CE **Subject** 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	WYNN Terence (PSE)	13/11/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie		
RELA Relations économiques extérieures	MIRANDA DE LAGE Ana (PSE)	28/11/1995
REGI Politique régionale	GUTIÉRREZ DÍAZ Antoni (GUE/NGL)	17/10/1995
TRAN Transports et tourisme		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	FLORENZ Karl-Heinz (PPE)	21/11/1995
DEVE Développement et coopération	TELKÄMPER Wilfried (V)	24/11/1995
PECH Pêche	D'ABOVILLE Gérard (UPE)	23/11/1995
FEMM Droits de la femme		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	1906	1996-03-11

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/03/1996	Débat au Conseil		
11/03/1996	Publication du document de base non-législatif	05232/1996	Résumé
26/03/1996	Vote en commission		Résumé
26/03/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0098/1996	
27/03/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/04/1996	Débat en plénière		
17/04/1996	Fin de la procédure au Parlement		
21/06/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2271(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 101
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/4/07232

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0098/1996 JO C 141 13.05.1996, p. 0006	26/03/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0177/1996 JO C 141 13.05.1996, p. 0086-0111	17/04/1996	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0178/1996 JO C 141 13.05.1996, p. 0086-0111	17/04/1996	

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	05232/1996	11/03/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

CofA	Cour des comptes: avis, rapport	RCC0018/1994 JO C 303 14.11.1995, p. 0001	26/10/1995	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 1996/0377 JO L 148 21.06.1996, p. 0041

Décharge 1994: Budget général CE

1995/2271(DEC) - 11/03/1996 - Document de base non législatif

Dans sa recommandation, le Conseil demande au Parlement européen de donner décharge à la Commission sur l'exécution du budget des CE pour l'exercice 1994. Il rappelle que, selon le compte de gestion relatif à l'exercice 1994, les ressources se sont élevées à 66.449.600.985,38 ECUS, les dépenses à 59.909.124.524,49 ECUS et que le solde s'élève à 6.540.476.460,89 ECUS. Les crédits pour paiements reportés de 1993 à 1994 soit 2.186.048.947,38 ECUS ont été consommés à concurrence de 78,90% et les crédits pour paiements reportés de l'exercice 1994 à l'exercice 1995 s'élèvent à 1.372.447.820,01 ECUS. Dans les commentaires accompagnant sa recommandation, le Conseil invite la Commission à donner suite aux observations de la Cour des Comptes, tout en observant que : - les programmes de la CE doivent répondre à des priorités clairement établies et disposer d'une base légale qui en énonce les objectifs; - la Commission doit accentuer ses efforts contre les engagements périmés et la concentration des engagements ou des paiements en fin d'exercice; - la justification des actions doit être périodiquement réexaminée. Dans le domaine des ressources propres, le Conseil estime nécessaire de renforcer les programmes de contrôle et du système d'analyse des risques en vue de la récupération des droits à l'importation. Dans le domaine des dépenses, le Conseil souligne la nécessité de : - améliorer la gestion et le contrôle dans l'OCM fruits et légumes; - pour les Fonds structurels, réduire la concentration des paiements en fin d'exercice; - dans le domaine régional, assurer la régularité de la procédure en matière de marchés publics, et appliquer rigoureusement la réglementation en matière d'environnement; - utiliser une définition plus stricte des PME; - améliorer la gestion du programme spécifique de recherche "capital humain et mobilité"; - pour les programmes PHARE et TACIS, améliorer la coordination entre les intervenants; - pour les programmes relatifs aux pays méditerranéens, améliorer l'allocation des ressources humaines.

Décharge 1994: Budget général CE

1995/2271(DEC) - 17/04/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Terence WYNN (PSE, RU), le Parlement européen rappelle que 80% du budget de l'Union est géré par les Etats membres et qu'aucune amélioration significative et durable de l'exécution budgétaire n'est imaginable si des efforts ne sont pas entrepris pour améliorer cette gestion tant au plan national, régional et local que communautaire. Tout en accordant la décharge (à l'exception des dépenses du FEOGA dont les dépenses doivent encore faire l'objet de vérifications définitives), le Palement déplore l'attitude nonchalante adoptée par la Commission à l'égard des Etats membres qui méconnaissent leurs obligations légales et insiste pour qu'elle fasse pleinement usage des moyens dont elle dispose pour garantir l'utilisation efficace des crédits. La décharge comporte, par ailleurs, pour la première fois la Déclaration d'assurance, DAS, de la Cour des Comptes sur la légalité des opérations prévue par le Traité de Maastricht. A cet égard, le PE demande à la Commission d'inclure désormais dans ses comptes, un compte "Montants soumis à procédure de recouvrement" afin de mieux informer l'autorité budgétaire des mesures prises dans le cadre de recouvrement d'irrégularités. Parallèlement, le Parlement fait une série d'observations portant, en particulier, sur les points suivants : -le régime de transit, à propos duquel le Parlement attend les conclusions de sa commission d'enquête ; -certaines dépenses agricoles, en signalant l'écart important existant entre les prévisions budgétaires et les dépenses effectives et en déplorant la diminution du taux d'utilisation des crédits destinés au contrôle des dépenses FEOGA-garantie ; -l'OCM des fruits et légumes, à propos de laquelle il relève le nombre élevé d'erreurs commises par plusieurs Etats membres, dans l'application des règlements (secteur viticole et tabac, notamment); -les Fonds Structurels, qui posent des problèmes d'ordre administratif pouvant conduire à de véritables blocages dans les années à venir ; -le FSE, dont la transparence notamment en matière de décision d'octroi de financement n'est pas toujours claire ; -la lutte contre la fraude, à propos de laquelle il déplore le faible taux d'utilisation de crédits concernant certaines lignes budgétaires (agriculture et recherche, notamment) ; -la coopération avec les pays tiers, dont le contrôle devrait être mieux ciblé ; -les programmes PHARE et TACIS, à propos desquels le Parlement demande un certain nombre d'éclaircissements et attend des rapports pour le second semestre 1996 portant sur leur gestion et les responsabilités de chacun en matière financière.